

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2020**

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Ludovic STIOT, Christian COLLOT, Valery FARCY, Stéphane PERTUISOT, Mmes Véronique BECART, Isabelle COQUILLE et Karine GIBAUD

Étaient absents excusés : Mme Magali ROBIN et M. Christian GIBIER ayant donné à pouvoir à M. Thierry LORNE

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent qu'un nouveau point concernant le personnel communal soit rajouté à cet ordre du jour. Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, ce point sera abordé au cours de la séance.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de créer deux emplois non permanents à temps *non complet* à compter du vendredi 6 novembre et pendant toute la période du protocole sanitaire ;

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

VOTE la politique de recouvrement ;

RENOUVELLE la mise à disposition gratuite au profit de l'Association "Enfants et Familles" de la cantine scolaire (locaux et matériel) et de la Maison Familiale (rez de chaussée, parc et sanitaires) pendant une partie des vacances scolaires de 2021 afin d'y permettre les activités du centre aéré,

CHARGE le Maire de rédiger la convention à intervenir avec l'Association ;

RENOUVELLE la mise à disposition gratuite au profit de l'association festive et culturelle d'Auxon (AFCA) en dehors des vacances scolaires et des locations, du bâtiment préfabriqué situé dans l'enceinte de la propriété communale au 132 rue du moulin pour 2021,

CHARGE le maire de rédiger la convention à intervenir avec l'association ;

MET en place à compter du 1^{er} janvier 2021 la participation de l'employeur aux garanties de prévoyance des agents territoriaux ;

ADHERE à l'avenant de prolongation à la convention de missions d'accompagnement temporaire des agents dans la gestion administrative automatisée des communes et établissements publics avec le Centre de Gestion ;

ACCEPTE la proposition pour le changement du photocopieur de l'école pour une location trimestrielle ;

S'OPPOSE au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain. La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,